

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/031

## DECISION DU MAIRE

### **Avenant n°2 – Marché de travaux d'aménagement de l'ancienne Auberge « AU GROS NOYER » (n°2020-007) – Lot 6 « Electricité, courants forts/courants faibles »**

Le Maire de la Commune de Saint-Prix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché public n°2020-007 relatif aux travaux d'aménagement de l'ancienne Auberge « Au Gros Noyer » et le lot n°6 afférent à des travaux d'électricité, courants forts et courants faibles, notifié à la société IDELEC le 9 juillet 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires pour finaliser les travaux d'aménagement de l'auberge notamment au niveau de la terrasse, de la cuisine et du bar,

### **DECIDE**

**Article 1er :** Signer avec la Société IDELEC domiciliée au 19 route d'Haucourt 60220 FORMERIE, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Elie THOMAS, un avenant n°2 au lot n°6 du marché 2020-007 de travaux de l'Auberge « Au Gros Noyer » pour prévoir des travaux supplémentaires d'électricité notamment au niveau de la terrasse, de la cuisine et du bar.

**Article 2 :** L'incidence financière globale de ces travaux supplémentaires est de 5933,00 € H.T. L'augmentation représentée par le présent avenant est de 7,8 %. Le montant global de ce marché est ainsi porté de 76.048,70 € H.T. à 81.981,70 € H.T., soit 98.378,04 € T.T.C.

**Article 3 :** Le montant de cette dépense supplémentaire sera imputé sur le budget principal de la commune, au compte 611.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative). Il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 14/03/2023



Le Maire,

Céline VILLECOURT